

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 4 septembre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, SCHLOSSER, SIBLER, NEUHARD, PREVOT,
ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, ISEL, WINLING, BABILON, WEISBECKER,
Mmes WEISS, CABIROL

Absents :

M. GOETZ, - excusé
M. RUSTENHOLZ

DEL. N° 50 /2000

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE STAGE

Le Président informe le Bureau que Mlle Anne GLOCK, étudiante à l'IUT de Haguenau en classe de DUT spécialité « services et réseaux de communication » a sollicité la Communauté de Communes pour y effectuer un stage du 3 juillet au 28 juillet.

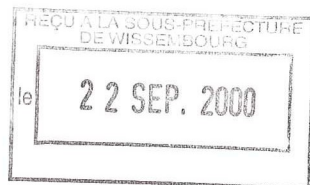
Ce stage comprenait un travail d'animation dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication mises en place dans la Vallée de la Sauer : soutien aux sites multimédia installés dans les bibliothèques, mise à niveau du réseau Intranet, initiation aux NTIC dans les centres de loisirs, mise en réseau des sites multimédia.

Le Président propose au Bureau de verser une indemnité de 350 F par semaine de présence à la stagiaire Mlle Anne GLOCK et de prendre en charge les frais de déplacement et de repas engagés durant son stage.

Le Bureau, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de verser une indemnité d'un montant de 350 F -par semaine de présence à la Communauté de Communes- à Mlle Anne GLOCK ;

- de prendre en charge les frais de déplacement et de repas engagés par Mlle Anne GLOCK durant son stage.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 5 septembre 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. LOGEL", enclosed within a simple oval outline.